

Edito janvier

En adressant en ce début d'année 2025 nos meilleurs vœux aux membres et partenaires de notre Cercle, l'occasion nous est donnée de rappeler notre espoir de renouveau de l'aménagement du territoire. L'annonce de son retour dans les intitulés ministériels, à quelques heures du dépôt des cadeaux aux pieds du sapin, a été un évènement que notre association a naturellement salué. De même, l'évocation de l'aménagement du territoire par le nouveau Premier ministre, lors de son discours de politique générale du 14 janvier, peut être perçue comme une petite brise qui annonce des vents porteurs.

Il reste à donner en 2025 un cap et une consistance à cette remise sur agenda en espérant qu'elle ne se réduira pas à une simple opération sémantique. Nous avons bien conscience des difficultés budgétaires que rencontre notre pays, de l'instabilité politique inédite qui marque l'actualité nationale, de la nouvelle donne géopolitique avec laquelle la France et l'Union européenne doivent composer. Mais c'est souvent dans ces périodes de troubles et d'incertitudes que se manifeste le besoin de se projeter à long terme et de reprendre possession de son destin. Il y a trente ans, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 concluait 18 mois de débats très intenses conduits au cœur des régions. Elle visait 2015. Elle fut amendée lors des alternances successives mais sa trame centrale a tenu bon.

Un tel exercice de projection serait aujourd'hui bien utile pour intégrer les enjeux des temps présents et fédérer nos concitoyens autour d'un « grand dessein » à l'horizon 2050. C'est à cela que le Cercle doit travailler sans tarder avant que notre pays s'engage dans un long cycle de rendez-vous électoraux.